



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission consultative des programmes de l'enseignement musical

Programme d'études

A.1.7.1.5. Italien pour chanteurs

Durée

Le cours s'étend sur une année scolaire, à raison de 60' hebdomadaires en cours collectif.

Objectif

Transmettre à l'élève les compétences pour la prononciation correcte de la langue italienne, la compréhension du texte, et la mise en pratique à travers le chant.

Contenu

- prononciation correcte et étude de la phonétique
- compréhension des textes chantés :
 - bases grammaticales rudimentaires et reconnaissance de la syntaxe
 - compréhension du vocabulaire poétique italien dérivé souvent de l'ancien italien, source de bon nombre de livrets d'opéras (allant de Monteverdi, Händel, Mozart, Rossini, jusqu'à Bellini et Verdi, pour ne citer que les compositeurs les plus connus).
- traduction et étude des extraits du répertoire (arie antiche, récitatifs des périodes baroque et classique, ...)
- étude de tout air traité au cours de chant nécessitant une mise au point au niveau linguistique et phonétique.

Évaluation

L'évaluation se fait par l'enseignant pendant l'année scolaire